



Bureau de Paris
16 Rue de Monceau
75008 Paris

T : +33(0) 1 42 99 66 44

www.bakertilly.fr

A.P.I. PROVENCE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : « Le Florida »
438, boulevard Emmanuel Maurel
06140 VENCE

SIREN : 379 333 479

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

EXPERTISE • AUDIT • CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie - BP 70948 - 49009 Angers Cedex 01 - SAS au capital de 9 123 912 euros - R.C.S. Angers 063 200 885. Société inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



A.P.I. PROVENCE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : « Le Florida »

438, boulevard Emmanuel Maurel

06140 VENCE

SIREN : 379 333 479

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Adhérents de l'association **A.P.I. PROVENCE**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **A.P.I. PROVENCE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes sur leurs perspectives d'avenir. Les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 Avril 2022

Pour **Baker Tilly STREGO**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by 'R', 'O', 'G', 'I', 'R' in a cursive script.

Brice ROGIR

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	242 224	229 265	12 959	21 414	-8 456	-39.49
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	730 175		730 175	730 175		
	Constructions	4 708 052	1 819 145	2 888 907	2 984 816	-95 909	-3.21
	Installations techniques Matériel et outillage	8 959 485	5 694 935	3 264 550	2 556 339	708 211	27.70
	Immobilisations corporelles en cours	42 496		42 496	58 325	-15 829	-27.14
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
ACTIF CIRCULANT	Participations et Créances rattachées	1 780 881		1 780 881	280 881	1 500 000	534.03
	Autres titres immobilisés	350 000		350 000		350 000	
	Prêts	19 085		19 085	19 085		
	Autres	89 905		89 905	96 399	-6 494	-6.74
	Total I	16 922 301	7 743 345	9 178 957	6 747 433	2 431 523	36.04
	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 682 089	532 334	1 149 755	1 163 504	-13 749	-1.18
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	3 639 278	18 066	3 621 212	3 618 440	2 772	0.08
	Valeurs mobilières de placement	670 165		670 165	560 195	109 970	19.63
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	3 667 065		3 667 065	6 240 379	-2 573 314	-41.24
	Charges constatées d'avance (2)	72 694		72 694	79 038	-6 344	-8.03
	Total II	9 731 291	550 401	9 180 890	11 661 556	-2 480 666	-21.27
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		26 653 592	8 293 745	18 359 847	18 408 989	-49 143	-0.27

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	2 691 473	2 691 473		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires	55 822	55 822		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité	728 009		728 009	
	Autres	9 909	737 918	-728 009	-98.66
	Report à nouveau	2 935 750	2 670 158	265 593	9.95
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	122 134	265 593	-143 458	-54.01
	Situation nette (sous total)	6 543 097	6 420 963	122 134	1.90
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	1 413 809	1 070 869	342 939	32.02
	Provisions réglementées				
	Total I	7 956 906	7 491 832	465 074	6.21
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
PROVISIONS	Fonds dédiés		106 155	-106 155	-100.00
	Total II		106 155	-106 155	-100.00
	Provisions pour risques	285 478	307 750	-22 272	-7.24
DETTE (1)	Provisions pour charges	2 663 782	2 882 650	-218 868	-7.59
	Total III	2 949 260	3 190 400	-241 140	-7.56
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
DETTE (2)	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 064 788	866 579	1 198 209	138.27
	Emprunts et dettes financières diverses	1 421 652	1 968 144	-546 492	-27.77
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 717 072	1 610 038	107 034	6.65
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	1 799 377	1 636 311	163 066	9.97
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	62 684	804 661	-741 977	-92.21
	Autres dettes	153 058	168 675	-15 617	-9.26
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	235 049	566 195	-331 146	-58.49
	Total IV	7 453 682	7 620 603	-166 921	-2.19
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	18 359 847	18 408 989	-49 143	-0.27

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

7 218 632

7 054 408

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations		240		280	-40	-14.29
Ventes de biens et services						
Ventes de biens		134 975		137 660	-2 685	-1.95
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service		13 050 246		12 052 754	997 492	8.28
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation		8 607 758		7 569 432	1 038 326	13.72
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels		1 800			1 800	
Mécénats				18 115	-18 115	-100.00
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		962 166		1 520 330	-558 164	-36.71
Utilisations des fonds dédiés		106 155			106 155	
Autres produits		27 880		45 738	-17 858	-39.04
Total I		22 891 220		21 344 309	1 546 911	7.25
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises		147 598		155 278	-7 681	-4.95
Variation de stock						
Autres achats et charges externes		11 656 575		10 678 574	978 001	9.16
Aides financières		4 346		25 748	-21 402	-83.12
Impôts, taxes et versements assimilés		678 918		662 903	16 015	2.42
Salaires et traitements		6 300 186		5 784 368	515 819	8.92
Charges sociales		2 512 562		2 275 757	236 804	10.41
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		699 619		600 480	99 139	16.51
Dotations aux provisions		746 702		591 004	155 698	26.34
Reports en fonds dédiés						
Autres charges		125 677		172 483	-46 806	-27.14
Total II		22 872 183		20 946 595	1 925 588	9.19
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		19 037		397 714	-378 677	-95.21

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1 *	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	27 774		30 374		-2 600	-8.56
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 082				3 082	
Total III	30 856		30 374		482	1.59
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	18 793		15 026		3 766	25.07
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV	18 793		15 026		3 766	25.07
2. Résultat financier (III-IV)	12 064		15 348		-3 284	-21.40
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	31 100		413 062		-381 961	-92.47
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	163 089		60 255		102 834	170.67
Sur opérations en capital	73 813		80 960		-7 148	-8.83
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	28 417		49 000		-20 583	-42.01
Total V	265 318		190 215		75 103	39.48
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	152 273		8 922		143 352	NS
Sur opérations en capital	13 168		13 192		-24	-0.18
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 300		310 550		-306 250	-98.62
Total VI	169 741		332 664		-162 923	-48.98
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	95 577		-142 449		238 026	167.10
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	4 543		5 020		-477	-9.50
Total des produits (I+III+V)	23 187 395		21 564 898		1 622 496	7.52
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	23 065 260		21 299 306		1 765 955	8.29
5. EXCEDENT OU DEFICIT	122 134		265 593		-143 458	-54.01

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

Présentation de l'association API PROVENCE

L'association API PROVENCE a pour objet de participer, sur le territoire national, à la mise en œuvre d'une politique d'accueil et d'insertion par l'habitat et par l'économie, des jeunes, des familles et personnes en difficulté ou exclues, et de faciliter aux habitants l'ouverture et l'exercice des droits économiques, sociaux et civiques auxquels ils peuvent prétendre.

Elle vient en aide à toutes les personnes françaises ou étrangères par l'accueil, l'orientation, l'insertion socio-éducative, l'aide à la promotion individuelle et collective par l'apprentissage de la langue ainsi que toute action en faveur du travail et de l'emploi.

A ce titre, API PROVENCE contribuera à la réalisation de missions d'assistance et d'appui, préalables à la mise en place des programmes d'insertion par l'économie et le logement. Elle assurera la maîtrise d'ouvrages, d'opérations financières de logement d'insertion, et pourra conclure des baux à réhabilitation avec des propriétaires bailleurs privés. Conjointement à la gestion, elle assurera l'accompagnement social de ces publics.

Pour y parvenir, l'action d'API PROVENCE s'exercera en partenariat avec les services sociaux et administratifs des institutions concernées ainsi qu'avec les associations et organismes locaux concernés.

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 834020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Les comptes annuels présentés ci-contre laissent apparaître au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2021 un total de 18.359.847 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, un résultat de 122.134 €.

I-EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RELEVES AU COURS DE L'EXERCICE

1/ L'association a procédé à l'ouverture de cinq nouvelles résidences, ce qui a permis une augmentation significative des revenus locatifs.

2/ En lien avec la crise sanitaire, certaines actions non prévues ont été développées notamment à la demande de l'Etat (Projet Phare : développement d'une offre supplémentaire pour accueil des demandeurs d'asile).

3/ Suite à la fusion-absorption, en date du 9 avril 2020, de l'association ATE (association Accueil Travail Emploi), l'association est en-cours de réorganisation interne.

4/ L'association a participé le 19 octobre 2021 à l'augmentation de capital de sa filiale, la société API Résidence, pour un montant de 1.500.000 euros, par compensation du compte courant à hauteur de 1.007 K€ et le solde par apport en numéraire.

II-PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2-1 - Généralités

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 15 Avril 2022.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2-2 - Conventions

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices, et conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général, aux prescriptions du Code de Commerce et au règlement ANC n°2018-06 du 4 décembre 2018.

2-3 - Changement de méthodes comptables

Aucun changement de méthode n'est à signaler sur l'exercice.

2-4 - Evénements postérieurs à la clôture

La réorganisation interne de l'association va se poursuivre sur l'année 2022, avec un déménagement des locaux du siège social et un changement de logiciel comptable notamment.

III- SPECIFICITES DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

La comptabilité est tenue conformément aux dispositions du plan comptable des associations et fondations et aux recommandations émanant de l'avis ANC n° 2018-06 du Comité de réglementation comptable, en particulier :

- Les subventions d'investissements, finançant les immobilisations dont l'organisme assure le renouvellement, sont rapportées au compte de résultat au rythme des amortissements des biens financés ;
- L'application du mode linéaire des amortissements pour dépréciation des immobilisations ;
- Lorsqu'une subvention de fonctionnement affectée, inscrite en produits, n'est pas entièrement consommée au cours de l'exercice, la partie résiduelle est comptabilisée en charge dans un compte "d'engagement à réaliser" et au passif du bilan dans un compte "fonds dédiés", spécialement ouvert à cet effet.

IV- NOTES CONCERNANT LE BILAN

A - L'ACTIF

4-1 - Immobilisations et amortissements

Les valeurs comptables brutes des immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat après déduction des RRR et escomptes obtenus, et frais accessoires directement attribuables aux immobilisations).

Les frais accessoires qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en l'état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue par la direction, sont comptabilisés en charges.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée aux immobilisations suivantes :

a/ Immeuble de VENCE (siège social)

- Structure	50 ans
- Façade	15 ans
- Toiture-étanchéité	25 ans
- Chauffage	15 ans
- Ascenseur/plomberie/électricité	15 ans
- Installations générales int.	15 ans

b/ Immeuble de GRASSE (Clos Notre Dame)

- Structure	75 ans
- Façade/menuiseries extérieures	50 ans
- Cloisons/menuiseries intérieures	40 ans
- Chauffage	30 ans
- Ascenseur/plomberie/électricité	30 ans
- Revêtement/peinture/VRD	10 ans

c/ Immeuble d'ANTIBES (Villa Rose)

- Structure	65 ans
- Façade/menuiseries extérieures	25 ans
- Cloisons/menuiseries intérieures	25 ans
- Ascenseur/plomberie/électricité	25 ans
- Installations générales	15 ans

d/ Immeuble de SORGUES (Le Corail)

- Structure	50 ans
- Façade/menuiseries extérieures	15 ans
- Cloisons/menuiseries intérieures	25 ans
- Ascenseur/plomberie/électricité	15 ans
- Installations générales	15 ans

Les durées ci-dessus ont été fixées en fonction de la durée d'utilisation prévue.

Les immobilisations autres que les immeubles (non décomposables) sont amorties comme suit :

- Logiciels	3 ans
- Matériels et outillages	4 ans
- Equipements - Aménagements	15 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
- Matériel d'hébergement	2 à 15 ans
- Mobilier d'hébergement	10 ans

Tous les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

4-2 - Participations et immobilisations financières

Les participations concrétisent la présence d'API PROVENCE dans des organismes partenaires (SOLHAM - UES ULIS- CREDIT COOPERATIF) ainsi qu'une participation de 100% dans la SAS API RESIDENCE destinée à gérer à terme l'activité de gestion de résidences services seniors à caractère privé.

Au cours de 2021, la résidence de Vitrolles a été inaugurée.

La perte dans les comptes 2021 d'API RESIDENCE de 447 K€ n'a pas conduit API PROVENCE à constater de provision sur sa filiale, en raison des perspectives de développement de la société pour les prochaines années, sur le marché porteur des résidences seniors.

Les dépôts et cautionnements sont relatifs à des dépôts de garantie.

4-3 - Comptes de résidents (créances usagers)

Concernent les loyers et redevances échus restant à encaisser :

Les créances des résidents partis, antérieures à 2020 sont comptabilisées en pertes sur créances irrécouvrables.

Les créances des résidents partis en 2020 et 2021 sont provisionnées intégralement.

Par ailleurs, les résidents présents à la clôture de l'exercice et dont les retards de paiements sont supérieurs ou égaux à 120 jours ont fait l'objet d'une provision individualisée, évaluée par les directeurs départementaux.

4-4 - Subventions à recevoir (autres créances)

Elles sont comptabilisées à réception de la notification officielle de la décision d'attribution.

Les autres subventions concernent l'exploitation.

4-5 - Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur au 31 décembre est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les disponibilités sont placées en SICAV ou Fonds Commun de Placements français autorisés, évalués au cours historique.

B - AU PASSIF

4-6 - Fonds associatifs

Les fonds propres regroupent :

- D'une part, les excédents ou déficits affectés par l'assemblée générale ;
- D'autre part, les fonds propres complémentaires, avec ou sans droit de reprise ;
- Les résultats sous contrôle des tiers financeurs, repris de la gestion de l'association ATE, absorbée en 2020, dans le cadre des ESSMS (Etablissement Service Social ou Médico sociaux) pour les activités CPH (centres provisoires d'hébergement), CADA (centres d'accueil pour demandeurs d'asile) et CHRS (centres d'hébergement et de réinsertion sociale)
- Le report à nouveau ;
- Le résultat de l'exercice.

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	2 691 473				2 691 473
Fonds propres avec droit de reprise	55 822				55 822
Réserves	737 918				737 918
Report à nouveau	2 670 158	265 593			2 935 751
Excédent ou déficit de l'exercice	265 593	-265 593	122 134		122 134
Situation nette	6 420 964	0	122 134	0	6 543 098
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement	1 070 869		403 152	60 212	1 413 809
Provisions réglementées					0
TOTAL	7 491 833	0	525 286	60 212	7 956 907

Tableau des résultats sous contrôle des tiers financeurs

Libellé	Solde au 31/12/2021
Résultat CT 2013 CPH	6 017
Résultat CT 2014 CPH	36 918
Résultat CT 2015 CADA	-150 141
Résultat CT 2015 CPH	-11 125
Résultat CT 2016 CADA	117 369
Résultat CT 2016 CPH	-48
Résultat CT 2016 LHAIC - CHRS	110 006
Résultat CT 2017 CADA	14 985
Résultat CT 2017 CPH	124 108
Résultat CT 2017 LHAIC - CHRS	47 816
Résultat CT 2018 CADA	34 245
Résultat CT 2018 CPH	26 389
Résultat CT 2018 LHAIC - CHRS	41 543
Résultat CT 2019 CADA	17 501
Résultat CT 2019 CPH	11 529
Résultat CT 2019 LHAIC - CHRS	-32 727
Résultat CT 2020 CADA	47 786
Résultat CT 2020 CPH	48 666
Résultat CT 2020 LHAIC - CHRS	-12 239
TOTAL	478 598

4-7 - Subventions d'investissements

Les subventions d'investissements sont reprises au compte de résultat au même rythme que les amortissements des biens financés.

Tableau des subventions d'investissement

Variation des subventions d'investissement	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Montant nominal :				
Affectés à des biens non renouvelables				0
Affectés à des biens renouvelables	1 566 259	403 152	-115 624	1 853 787
TOTAL	1 566 259	403 152	-115 624	1 853 787
Quotes-parts virées au résultat :				
Affectés à des biens non renouvelables				0
Affectés à des biens renouvelables	-495 390	-60 212	115 624	-439 978
TOTAL	-495 390	-60 212	115 624	-439 978
SUBVENTIONS NETTES	1 070 869	342 940	0	1 413 809

4-8 - Provisions pour risques et charges

Provision sur TFPB

Les immeubles sociaux sont exonérés, pendant 15 ans, de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Comme cette taxe (importante) est répercutée dans le montant mensuel de la redevance réclamée à l'occupant, celui-ci va bénéficier pendant les 15 premières années d'une réduction de redevance puis, brutalement, d'une hausse de même montant. Afin d'éviter cet à-coup, il est procédé à une linéarisation en pratiquant une provision égale à 50% du montant de la TFPB qui est incluse dans le montant du loyer pendant la durée de l'exonération. L'utilisation de la provision pendant les 15 années suivantes permet de pratiquer une réduction de 50% sur la charge locative.

Provision pour loyers différés

Les loyers "différés" par les bailleurs sociaux font l'objet de provisions spécifiques dont le mécanisme est sensiblement identique à celui retenu pour la TFPB.

Provision pour gros entretiens

Elle fait l'objet d'un plan pluriannuel d'entretien, glissant sur 5 ans.

Provision pour grosses réparations

L'obligation de l'association envers l'office des HLM de Cannes pour les foyers du Cannet (Olivet et Claus) justifie le maintien des provisions antérieures constatées par l'association absorbée durant l'exercice. Depuis l'exercice 2010, il n'est calculé qu'une provision pour gros entretien de 0,80% de la valeur actualisée des résidences.

Provision pour engagements en matière de retraite

Le montant des engagements de l'association en matière d'indemnités de fin de carrière, selon les éléments démographiques et les paramètres retenus s'élève, au 31/12/2021, à 147.821 €.

Cet engagement de l'association à l'égard de ses salariés constitue une dette latente (indemnités de fin de carrière, indemnités de licenciement, retraite, engagements de prévoyance) qui n'existe pas au jour où elle est appréciée mais qui existera probablement dans le futur. Son montant mesure l'engagement actualisé de l'association rapporté à l'ancienneté acquise à la date de l'évaluation.

Hypothèses de calculs retenues :

- départ à la retraite à l'âge de 67 ans (départ volontaire et mise à la retraite).
- profil de carrière à décroissance moyenne
- Turn-over de 5 %
- taux d'inflation 1 %
- taux d'actualisation 0,89 %

Les départs à la retraite constatés ces dernières années montrent que ce départ est très souvent à l'initiative des salariés. Jusqu'en 2017, le montant des engagements était calculé en faisant la moyenne des méthodes (départ volontaire et mise à la retraite). Afin de tenir compte de ce constat, une pondération a été faite en 2021, en appliquant un pourcentage de 90% pour le départ volontaire et de 10% pour la mise à la retraite.

Provision pour risques prud'homaux

Des provisions pour risques sont comptabilisées à l'occasion de litiges opposant des anciens salariés à l'association.

Au cours de l'exercice 2020, une provision de 138.000 € a été comptabilisée en raison de deux litiges prud'homaux. Le montant a été basé sur les demandes des parties adverses, provisionnées à hauteur de 50%.

Cette provision a été maintenue en 2021.

Provision pour dépréciation des créances

Des provisions pour risque de non-paiement des créances locataires sont comptabilisées chaque année afin de tenir compte du non recouvrement de certains loyers dus par les résidents. Elles sont déterminées par chaque responsable de résidence, en fonction du retard de paiement constaté et de la présence ou non du locataire concerné.

4-9 - Fonds dédiés

Les ressources obtenues par voie de subvention, dont une partie n'a pas été utilisée au cours de l'exercice d'attribution, sont reportées sur l'exercice suivant comme engagement à réaliser sur subvention allouée.

Les engagements qui n'ont pu être réalisés ont été soldés au bilan 2021.

Variation des fonds dédiés issus de subventions	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
LAIC 2015	44 152		- 44 152				
RSA 2015	7 000		- 7 000				
RSA 2016	14 000		- 14 000				
RSA 2017	14 003		- 14 003				
RSA 2018	27 000		- 27 000				
Total	106 155		- 106 155				

4-10 - Dettes

Les emprunts sont contractés pour financer les investissements.

Les dettes de fournisseurs sont réglées 30 jours fin de mois.

Les salaires et charges sociales sont réglés à leur date d'échéance.

V- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5-1 - Les produits

Le montant des loyers facturés est en progression de 9,56 % par rapport à l'exercice précédent, et les subventions ont quant à elles augmenté de 13,72 %. Ces variations significatives sont dues à l'ouverture des nouvelles résidences au cours de l'exercice.

5-2 - Les subventions

Vous trouverez ci-dessous le détail des subventions reçues sur l'exercice :

Type de subvention	Financier	Montant accordé
Exploitation	ACTION LOGEMENT	42 970
Exploitation	AGEFIPH	3 889
Exploitation	CAF06	181 398
Exploitation	CAF84	110 828
Exploitation	CAPG	30 000
Exploitation	CARSAT	79 057
Exploitation	CASA	188 000
Exploitation	CD06	1 797 860
Exploitation	CD83	228 000
Exploitation	CD84	148 668
Exploitation	CGET06	5 000
Exploitation	CGET84	1 000
Exploitation	COMMUNES84	11 000
Exploitation	DDETS06	3 679 150
Exploitation	DDETS13	20 400
Exploitation	DDETS83	591 453
Exploitation	DDETS84	225 725
Exploitation	DIAN	437 647
Exploitation	DRJSCS	17 768
Exploitation	EMMAUS	1 420
Exploitation	ETAT ASP	70 915
Exploitation	FAMI	156 800
Exploitation	FAP	75 000
Exploitation	FEDER	235 049
Exploitation	HARMONIE MUTUELLE	3 000
Exploitation	MNCA	94 000
Exploitation	MSA84	200
Exploitation	PARLONIAM	7 622
Exploitation	REGION	160 000
Exploitation	SPIP	1 339
Exploitation	URCLLAJ	2 600
Sous-total Exploitation		8 607 758
Investissement	DIAN	40 000
Investissement	CAF06	69 085
Investissement	CARSAT	294 067
Sous-total investissement		403 152
Total subventions		9 010 910

5-3 - Les charges

L'évolution des charges est conforme aux prévisions budgétaires.

5-4 - Les produits et charges exceptionnelles

Nature	Montant
Produits exceptionnels :	
- Régularisations trop perçus	51 370
- Produits cession éléments actif	13 600
- Quote-part subventions virées au compte de résultat	60 213
- Solde dettes prescrites	77 449
- Régularisations diverses	34 270
- Reprise de provisions exceptionnelles	28 417
Total	265 318
Charges exceptionnelles :	
- Pénalités et amendes	254
- Valeur comptable des éléments d'actif cédés	10 134
- Aides exceptionnelles	21 412
- Régularisations diverses	64 490
- Dotation aux amortissements et provisions exceptionnels	4 300
- Solde créances prescrites	69 151
Total	169 741
RESULTAT EXCEPTIONNEL	95 577

VI- AUTRES INFORMATIONS

6-1 - Informations relatives aux contributions volontaires en nature

L'association ne bénéficie pas pour ses activités de contributions volontaires en nature (prestations en nature en bénévolat).

6-2 - Informations sur les transactions avec les contreparties

Communication des informations sur les transactions effectuées avec des personnes physiques ou morales (appelées « contreparties ») lorsqu'elles ne sont pas courantes et conclues à des conditions normales : NEANT

6-3 - Informations relatives au régime fiscal

L'association est soumise aux impôts commerciaux sur une partie non prépondérante de son activité relative à la gestion et la commercialisation des résidences seniors.

6-4 - Effectif moyen employé pendant l'exercice

L'effectif moyen est de 234 personnes.

6-5 - Engagements donnés

NEANT.

6-6 - Engagements reçus

Garantie d'emprunts obtenue, à hauteur de 100%, de la Communauté Agglomération du Moyen Pays Provençal, suivant délibération n° 2004-87 en date du 17 septembre 2004 en vue de cautionner l'emprunt suivant :

Emprunt contracté auprès du CIL MEDITERRANEE (ancien LOGIAM) (convention n° 2573) d'un montant de 592.498 € et d'une durée de 25 ans au taux de 1% l'an. Restant dû : 230.455 € au 31 décembre 2021.

6-7 – Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

L'information pour l'exercice sur les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association ne peut être fournie, car elle correspondrait à une information individuelle.

6-8 – Compléments d'informations

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	280 585		5 778
TOTAL			
Terrains	730 175		
Constructions sur sol propre	4 683 309		
Constructions sur sol d'autrui	24 743		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	283 921		13 956
Installations générales agencements aménagements divers	1 604 924		696 165
Matériel de transport	342 449		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 834 947		597 701
Emballages récupérables et divers			42 126
Immobilisations corporelles en cours	58 325		54 199
TOTAL	13 562 793		1 404 147
Autres participations	280 881		1 500 000
Autres titres immobilisés			350 000
Prêts, autres immobilisations financières	115 483		49 341
TOTAL	396 364		1 899 341
TOTAL GENERAL	14 239 743		3 309 266

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		44 140	242 224	242 224
TOTAL				
Terrains			730 175	730 175
Constructions sur sol propre			4 683 309	4 683 309
Constructions sur sol d'autrui			24 743	24 743
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			297 877	297 877
Installations générales agencements aménagements divers	1 566	2 299 523	2 299 523	2 299 523
Matériel de transport	34 312	308 137	308 137	308 137
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	378 700	6 053 948	6 053 948	6 053 948
Emballages récupérables et divers	42 126			
Immobilisations corporelles en cours	70 029	42 496	42 496	42 496
TOTAL	526 733	14 440 207	14 440 207	14 440 207
Autres participations		1 780 881	1 780 881	1 780 881
Autres titres immobilisés		350 000	350 000	350 000
Prêts, autres immobilisations financières	55 835	108 989	108 989	108 989
TOTAL	55 835	2 239 871	2 239 871	2 239 871
TOTAL GENERAL	626 708	16 922 301	16 922 301	16 922 301

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	259 171	14 231	44 137	229 265
Constructions sur sol propre	1 698 493	95 909		1 794 402
Constructions sur sol d'autrui	24 743			24 743
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	137 183	27 943		165 126
Installations générales agencements aménagements divers	895 068	134 354	1 566	1 027 855
Matériel de transport	266 621	34 922	28 197	273 346
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 211 031	392 261	374 684	4 228 608
TOTAL	7 233 139	685 388	404 447	7 514 079
TOTAL GENERAL	7 492 309	699 619	448 584	7 743 345

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	14 231				
Constructions sur sol propre	95 909				
Instal.techniques matériel outillage indus.	27 943				
Instal.générales agenc.aménag.divers	134 354				
Matériel de transport	34 922				
Matériel de bureau informatique mobilier	392 261				
TOTAL	685 388				
TOTAL GENERAL	699 619				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	257 880		110 059		147 821
Gros entretien et grandes révisions	2 392 281	205 083	290 162		2 307 202
Autres provisions pour risques et charges	540 239	17 312	63 314		494 236
TOTAL	3 190 400	222 394	463 534		2 949 260

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	386 923	532 334	386 923		532 334
Autres provisions pour dépréciation	10 626	7 440			18 066
TOTAL	397 550	539 774	386 923		550 401
TOTAL GENERAL	3 587 949	762 168	850 457		3 499 660
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		746 702 4 300	810 875 28 417		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	19 085	-0	19 085
Autres immobilisations financières	89 905	-0	89 905
Autres créances clients	1 682 089	1 682 089	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	184	184	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 306	4 306	
Divers état et autres collectivités publiques	2 715 152	2 715 152	
Groupe et associés	86 389	0	86 389
Débiteurs divers	828 157	828 157	
Charges constatées d'avance	72 694	72 694	
TOTAL	5 497 960	5 302 581	195 379

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à plus de 1 an à l'origine	2 064 788	272 798	1 043 865	748 125
Emprunts et dettes financières divers	1 421 652	37 423	147 760	1 236 469
Fournisseurs et comptes rattachés	1 717 072	1 717 072		
Personnel et comptes rattachés	669 793	669 793		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	815 292	815 292		
Impôts sur les bénéfices	4 543	4 543		
Autres impôts taxes et assimilés	309 749	309 749		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	62 684	62 684		
Autres dettes	153 058	153 058		
Produits constatés d'avance	235 049	235 049		
TOTAL	7 453 682	4 277 463	1 191 625	1 984 594
Emprunts souscrits en cours d'exercice	958 594			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	281 037			

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	40 300
Autres créances	2 887 778
Disponibilités	3 672
Total	2 931 751

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 105
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	551 317
Dettes fiscales et sociales	1 028 308
Total	1 580 730

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	72 694
Total	72 694
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	235 049
Total	235 049

Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SAS API RESIDENCE	1 110 699	100	-447 581
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			